

# COMPTE RENDU SAMEDI CITOYEN COOPERATION DECENTRALISEE

## DU 29 AVRIL 2017

---

### 1. Définition de la coopération pour les habitants

La coopération évoque :

- l'échange
- le partage
- la solidarité
- l'international
- apprendre
- comprendre
- faire ensemble
- institutionnalisation
- apprendre à vivre ensemble
- exclusion de la xénophobie
- socle commun
- accepter la différence

### 2. Question des habitants

#### ❖ Pourquoi aller vers de l'international ? Pourquoi ne pas aller vers du national ?

Réponse : l'international est un choix des élus car il permet d'ouvrir vers l'extérieur. Il aide à la solidarité en découvrant d'autres idées, d'autres cultures, d'autres manières de faire. Il peut peut-être aider à se re-questionner par rapport aux problèmes de Crolles, à avoir une vision plus élargie. Constat : la jeunesse est de plus en plus tournée vers l'international par les études et par les moyens de communication via l'internet. ....

#### ❖ Pourquoi si loin ?

Pourquoi si près ?... Un intérêt de découvrir un pays dont on ne connaît pas forcément beaucoup de choses. Détruire les préjugés....

#### ❖ Pourquoi la Colombie ?

C'est le projet qui était le plus pertinent en tant que coopération, sur les trois projets présentés. Les autres projets relevaient plus de la solidarité. Deux opérateurs se sont portés candidats pour ce pays et il semblait important de démarrer une coopération avec l'aide de spécialistes, les élus n'étant pas experts dans ce domaine. L'échange de la langue apparaît comme une richesse supplémentaire. Le processus de paix en Colombie semble intéressant.....

## ❖ Quelle différence avec le jumelage ?

Le jumelage est la création et le développement de liens entre des villes de pays différents (définition du Larousse) bref historique :

Les premiers jumelages naissent après la seconde guerre mondiale avec comme objectif de resserrer les liens entre les différents pays européens. Ils se multiplient rapidement et servent à favoriser la réconciliation franco-allemande. C'est utilisé comme un instrument de paix et de compréhension entre les peuples essentiellement en Europe. C'est un moyen pour progresser sur le plan des relations internationales, de tisser des liens au niveau des communes, de développer la fraternité. Les jumelages ont évolué vers de la coopération internationale (loi Defferre de décentralisation de 1982.1983) pour éviter l'essoufflement des jumelages et mieux répondre aux attentes des citoyens et collectivités. Un service en charge des questions internationales est créé en 1991.

Définition de la coopération décentralisée selon RESACOOOP (Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale) :

Au sens français la coopération décentralisée désigne l'établissement de relations de long terme entre **collectivités territoriales françaises** (régions, départements, communes et leurs groupements) **et étrangères**, formalisées par **des conventions**. Celles-ci définissent les actions de coopération prévues et leurs modalités techniques et financières. La coopération peut prendre **des formes diverses** : aide au développement, appui institutionnel, gestion commune de biens et de services, coopération transfrontalière ou coopération interrégionale.

Cette définition est inscrite dans **la loi** : cette capacité reconnue officiellement aux collectivités territoriales inscrit leur action en matière de coopération dans un cadre juridique, administratif et budgétaire précis.

### **Le cadre juridique de la coopération décentralisée.**

Plusieurs textes constituent le socle juridique de la coopération décentralisée :

- ▶ La loi d'orientation du 6 avril 1992 autorise les collectivités territoriales et leurs groupements à conclure des conventions de coopération décentralisée, « dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France ». Les conventions de coopération décentralisée sont assujetties à un contrôle a posteriori.
- ▶ La coopération cadre européenne pour la coopération transfrontalière des collectivités territoriales, adoptée en 1980, définit le cadre juridique de la coopération transfrontalière entre pays signataires.
- ▶ La loi dite « Oudin-Santini » n°2005-95 du 9 février 2005 permet le financement des actions de coopération décentralisée dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement à partir des ressources provenant du budget propre aux services d'eau et d'assainissement. Elle autorise également les agences de l'eau à

consacrer une partie de leurs recettes à la coopération internationale.

► Enfin, la proposition de loi du Sénateur Thiollière, adoptée par le Sénat le 27 octobre 2005, a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 25 janvier 2007. Sécurisant juridiquement les interventions des collectivités territoriales à l'internationale, elle les autorise à conclure des conventions avec des « autorités locales étrangères » pour mener des « actions de coopération ou d'aide au développement ». En situation d'urgence, les collectivités locales sont autorisées à « mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire ».

### **3. Attentes, idées des habitants et thématique à développer par rapport à la coopération avec Zapatoca**

- connaître les différents cafés
  - Agriculture.
  - Culture : littérature, musique
  - Economie.
  - Education.
  - Installation de la paix : comment régler les conflits ?
  - Institutionnel.
  - Santé : évocation du pôle de sophrologie colombien.
  - Développer les échanges linguistiques : français-espagnol.
  - Faire un état des lieux du fonctionnement de la commune colombienne.
  - Associer la population, dans une configuration raisonnable au projet : participation au groupe de travail à définir.
- A noter que cette association est déjà commencée car une habitante crolloise a participé à une visioconférence en tant qu'interprète.
- A Zapatoca, quelle catégorie de population est concernée par cette coopération ?
  - Faire des évaluations du projet pour mieux orienter celui-ci.
  - Faire découvrir la littérature colombienne à la médiathèque de Crolles.
  - Information : la MJC donne des cours d'espagnol.
  - Connaître le fonctionnement des coopératives agricoles si existantes.
  - Voir si d'autres communes françaises sont en coopération avec la Colombie pour échanger avec elles sur leur expérience.
  - Echanges de correspondances entre élèves des collèges, lycées. (Enseignement de l'espagnol)

Sur la base de l'entrée institutionnelle, progressivement élargir et déconcentrer, sur les thèmes évoqués / éducation / économie / institutionnel et corps intermédiaires (associations, coopératives, syndicats...)/ culture / santé...

#### **4. Informations données sur ce projet**

- Dossier déposé en avril pour un nouveau financement Ministère des affaires étrangères (jeunesse 3)
- 2017 année France Colombie et le mois Colombie à Grenoble (octobre 2017), musiciens colombiens en septembre 2017 prévu dans la programmation Espace Paul Jargot.
- Informations sur les missions des associations partenaires (Tetraktys dimension économie touristique) Ecole de la paix (dimension éducation sur faire tomber les préjugés).

Service civique français en Colombie à Zapatoca depuis une semaine pour état des lieux.

Service civique colombien arrivée ce week-end à Crolles.